La justice ordonne de loger sur le champ deux familles de demandeurs d'asile

12/12/2012 à 18h06

Le tribunal administratif de Dijon, statuant en référé, a enjoint hier au préfet de Côte-d'Or d'assurer l'hébergement de deux familles de demandeurs d'asile dans un délai de 24 heures. "Le relogement devrait se faire dans la journée" d'aujourd'hui, a indiqué le porte-parole du collectif de défense du droit d'asile, Paul Garrigues.

Les familles concernées sont un couple d'Albanais et leurs trois enfants de 3 à 7 ans ainsi qu'une jeune Nigériane et sa fille de deux ans. Ils dormaient jusque-là dans la rue ou dans des anciens abattoirs de Dijon convertis en squat pour une centaine de migrants.

"La solidarité associative pallie les carences de l'Etat", a déclaré lors de l'audience l'avocate de la famille albanaise, Me Dominique Clémang. La préfecture de Côte-d'Or ne s'était pas fait représenter et avait envoyé un mémoire de défense dans lequel elle indiquait que le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile était saturé.

Le Figaro